

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU VENDREDI 08 FEVRIER 2019
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 01/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois de février à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Fabrice LACHENMAIER, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Catherine SEGUIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : Mekia ADDAD à Magali CONESA, Franck BARBEY à Philippe BONELLI, Jean-Marie BELVEDERE à Catherine BUTTY, Claude CEPPI à Michèle OLIVIER, Christophe CHALIER à Jean-Marc MACARIO, Valérie COPIN à Jérôme VIAUD, Jacques-Edouard DELOBETTE à Jean-Marc DELIA, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Gérard MERO à Jacques VARRONE, Christophe MOREL à Valérie DAVID, Nicole NUTINI à Annie DUVAL, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Christiane REQUISTON à Roland RAIBAUDI, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Gilles RONDONI à Claude MASCARELLI, Florence SIMON à Gilbert PIBOU, Philippe WESTERLIN à Dominique BOURRET, Christian ZEDET à Claude BLANC.

ETAIENT REPRESENTES : Joël PASQUELIN par Jean-Marc MACARIO.

ETAIENT ABSENTS : Henri CHRIS, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Pascal PELLEGRINO, Patricia ROBIN.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Murièle CHABERT après le vote de la délibération n°6, Marie-Louise GOURDON après le vote de la délibération n°4, Gilles PEROLE après le vote de la délibération n°5.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR avant le vote de la délibération n°13, Dominique BOURRET avant le vote de la délibération n°16 et a donné pouvoir à Jean-Paul HENRY, Catherine BUTTY avant le vote de la délibération n°6, Murièle CHABERT avant le vote de la délibération n°9, José COTTON avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à François BALAZUN, Cyril DAUPHOUD avant le vote de la délibération n°9, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à Paul EUZIERE, Yves FUNEL avant le vote de la délibération n°17 et a donné pouvoir à Ismaël OGEZ, Andrée-Claire LIEGE avant le vote de la délibération n°23, Gilles PEROLE avant le vote de la délibération n°9 et a donné pouvoir à Pierre ASCHIERI, Jacques POUPLOT avant le vote de la délibération n°19.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Procès-verbal du conseil de communauté du 14 décembre 2018 : adopté à l'unanimité.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2018_133	Conclusion d'une convention de mise à disposition de la station de carburant située sur le site de Malmaire entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Sud Est Assainissement Véolia Propreté
DP2018_134	Convention de mise à disposition de mallette pédagogique entre Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les établissements publics d'enseignement
DP2018_135	Convention de mise à disposition de balances alimentaires entre Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les établissements publics d'enseignement locaux
DP2018_136	Signature d'une convention de partenariat en vue de la préparation et de l'organisation de l'exposition temporaire au Musée International de la Parfumerie (miP) à partir du mois de mai 2020 jusqu'à la fin du mois de septembre 2020. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le MIP, Mme Anne de Thoisy-Dallem, et Bibliocité pour la Bibliothèque Forney à Paris
DP2018_137	Signature d'une convention de partenariat et de financement de la "Méditerranée à vélo" (EuroVelo 8) - phase 2 : 2019/2021
DP2018_138	Modification de la régie d'avances pour le service des musées de Grasse
DP2018_139	Conclusion d'un avenant à la convention de location conclue entre la Communauté d'agglomération et Madame CHABAUD Danielle épouse ERETEO
DP2018_140	Retrait de produits des stocks de la Boutique des Jardins du Musée International de la Parfumerie et après l'inventaire effectué le 14 décembre 2018
DP2018_141	Destruction des tickets non-modifiables

Le conseil prend acte de ces décisions.

Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2019/01.2	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 02 : GROS-ŒUVRE	MB SORECO Monsieur Mounir BOUROUROU 6 avenue du printemps 06000 NICE Tel : 06 24 60 66 75 Mail : info@mbsoreco.com	09/01/2019	Montant DPGF Tranche ferme: 426 354 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 1 : 18 035,90 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 3 : 11 407 € HT

				Montant DPGF Tranche optionnelle 5 : 3 120 € HT
2019/01.3	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 03 : CHARPENTE - COUVERTURE	EURL CHARPENTE ET CREATION Monsieur Philippe DERUAZ 190 chemin de la Frayere 06530 PEYMEINADE Tel : 04 93 36 16 25 Mail : deruazp@wanadoo.fr	09/01/2019	Montant DPGF: 170 687,08 € HT
2019/01.4	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 04 : ISOLATION - CLOISONNEMENT	SASU TEAM SOCIETE GENERALE DU BATIMENT Monsieur Oussama MANSOURI 16 rue Guyau 06500 MENTON Tel : 04 22 45 05 40 / 06 68 79 42 19 Mail : sasuteament@gmail.com	09/01/2019	Montant DPGF Tranche ferme: 137 734,67 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 3 : 3 169,28 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 4 : 24 000,42 € HT
2019/01.5	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 05 : REVETEMENTS	SARL CAP REALISATION Madame Déborah CAPPELLI 100 chemin des Trailleres 06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE Tel : 06 25 19 28 77 / 06 03 34 75 87 Mail : contact@caprealisation.fr	09/01/2019	Montant DPGF tranche ferme: 35 616,88 € HT Montant DPGF tranche optionnelle 3 : 2 586,59€ HT
2019/01.6	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 06 : MENUISERIES ALUMINIUM	MIROITERIE CAGNOISE Monsieur Alain BLADANET 5 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER Tel : 04 93 20 87 93 Mail : miroiterie.cagnoise@wanad oo.fr	09/01/2019	Montant DPGF: 82 984 € HT
2019/01.7	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 07 : MENUISERIE BOIS	MENUISERIE GRASSOISE SARL Monsieur Serge BECCHETTI 460 avenue de la Quiera ZI de l'Argile, Voie D, lot 47 06370 MOUANS SARTOUX Tel : 04 92 28 37 37 Mail : mg.contact@orange.fr	09/01/2019	Montant DPGF: 15 685 € HT

2019/01.8	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 08 : PEINTURES INTERIEURES	SASU TEAM SOCIETE GENERALE DU BATIMENT Monsieur Oussama MANSOURI 16 rue Guyau 06500 MENTON Tel : 04 22 45 05 40 / 06 68 79 42 19 Mail : sasuteament@gmail.com	09/01/2019	Montant DPGF Tranche ferme: 29 105,61 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 3 : 259,20 € HT
2019/01.9	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 09 : FACADES	ETS SARL GERACE PEINTURE Madame Sandra DUPONT et Monsieur Philippe BOUIX 6 boulevard Marechal Leclerc 06130 GRASSE Tel : 04 93 09 22 18 Mail : geracepeinture@orange.fr	09/01/2019	Montant DPGF Tranche ferme : 41 997 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 1 : 6 620 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 2 : 6 600 € HT Montant DPGF Tranche optionnelle 3 : 712,80 € HT
2019/01.10	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 10 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE	SASU HYDRIMUM Monsieur Nicolas JOSSEAUX 642 route de grenoble 06200 NICE Tel : 06 23 31 69 66 Mail : nicolas.josseaux@hydrium.fr	09/01/2019	Montant DPGF: 228 725,83 € HT
2019/01.11	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 11 : ELECTRICITE COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES	SAS MONTELEC Monsieur Patrick MOULARD ZI les 3 moulins 63 rue des Alisiers 06600 ANTIBES Tel : 04 93 95 29 33 Mail : info@montelec.fr	09/01/2019	Montant DPGF tranche ferme: 83 225,59 € HT Montant DPGF tranche optionnelle 1 : 6 184,47 € HT
2019/01.12	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure LOT 12 : GEOTHERMIE	FORAGE PAGANIN Monsieur William PAGANIN 37 chemin de Peygros 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE Tel : 06 63 15 88 18 / 06 09 09 30 08 Mail : contact@forage-paganin-06.com willy.paganin@wanadoo.fr	09/01/2019	Montant DPGF: 101 090 € HT

2019/02	Réfection de voirie et réseaux divers au sein de la Zone d'activité de l'Argile sur la commune de Mouans-Sartoux : Rond-Point Rouméas voies D, K, J	S.A.S. ALPES MARITIMES TRAVAUX PUBLICS Monsieur Alexandre BARBERO 119 B BOULEVARD SADI CARNOT 06110 LE CANNET Tel : 04 93 99 28 79 Mail : contact@amtp06.com	09/01/2019	Montant tranche ferme: 200 746,50 € HT Montant tranche optionnelle 1 : 17 852 € HT Montant tranche optionnelle 2 : 10 100 € HT
2019/03	Transport d'œuvres d'art pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	Léon AGET SAS Monsieur Roland AGET 13/15 boulevard de Briançon 13003 MARSEILLE Tel : 04 91 11 45 00 Mail : contact@aget.org	23/01/2019	Montant DDED avec groupage : 25 211,62 € HT Montant DDED sans groupage : 28 655,74 € HT

Le conseil prend acte de ces marchés.

Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2018_059	Marchés publics - Appel d'offres ouvert - Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse - Lot 1 : Véhicules CITADINE, COMPACT et BERLINE MOYENNE pour les besoins de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (hors régie Sillages) - Avenant n°1 au marché 2016/39.1.
DB2018_060	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure - 12 Lots (lots 2 à 12) Suite à une première procédure déclarée sans suite - Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer les marchés.
DB2018_061	Marchés publics - Marché à procédure adaptée - Réfection de voirie et réseaux divers au sein de la Zone d'activité de l'Argile sur la commune de Mouans-Sartoux : Rond-Point Rouméas voies D, K, J - Attribution du marché.
DB2018_062	Marchés publics - Groupement de commandes - Appel d'offres de fourniture de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs et les crèches - Attribution de l'accord cadre.
DB2018_063	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente de la commune du Tignet - Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 2018-15.
DB2018_064	Marchés publics - Appel d'offres ouvert - Collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations de service connexes sur tout ou partie du territoire de la CAPG - Avenant n°5 au marché 2017/02.
DB2018_065	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure - Autorisation à Monsieur le Président de signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2014-29

Le conseil prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°001 : Utilisation des véhicules de service –Mise à jour des montants de participation pour le remisage à domicile

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** pour des nécessités de services, les remisages à domicile d'un véhicule de service pour une durée d'un an, dont les agents occupent une fonction et des missions qui répondent aux critères d'attribution sus- mentionnés ;
- **D'APPROUVER** que le remisage à domicile d'une durée d'un an, doit faire l'objet d'une contrepartie financière mensuelle, à la charge des agents en bénéficiant, à l'exception du personnel d'astreinte et des remisages ponctuels, selon les modalités de calculs sus- mentionnés ;
- **D'APPROUVER** les nouveaux montants des participations à compter du 1^{er} mars 2019.

N°002 : Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Grasse à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 75 % d'un temps complet de Madame Kadija LOUATI en qualité d'agent de coordination et d'animation de la MSAP des Fleurs de Grasse à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée de 12 mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019 et suivants.

N°003 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 10% d'un temps complet de Monsieur Xavier MALENGÉ, attaché territorial titulaire, pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les recherches de financements et le montage et le suivi des dossiers auprès des financeurs à compter du 1^{er} mars 2019 pour une durée de douze mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2019 et suivants.

N°004 : Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes – Ajout de deux fonctions

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le versement de l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes à compter du 1er mars 2019 pour les aides auxiliaires de puériculture volantes et auxiliaires de puériculture volantes en complément des fonctions définies dans la délibération n°DL20140711_302 du 11 juillet 2014 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au budget 2019 et suivants.

N°005 : Tableau des effectifs n°23 -Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CREER** les 6 postes à temps complet suivant :
 - 3 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe (B) (2 CAPG et 1 SILLAGES),
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C),
 - 1 adjoint administratif (C),
 - 1 infirmier en soins généraux de classe normale (A).
- **DE PREVOIR** de supprimer les 5 postes suivants par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique :
 - 4 rédacteurs (B) (3 CAPG et 1 SILLAGES),
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (C).
- **DE SUPPRIMER** 42 postes : 1 directeur (A), 2 attachés principaux (A), 2 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe (B), 3 ingénieurs (A), 2 techniciens principaux de 1^{ère} classe (B), 4 techniciens principaux de 2^{ème} classe (B), 3 agents de maîtrise (C), 6 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (C), 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (C), 1 adjoint d'animation (C), 1 éducateur des APS (B), 1 infirmier en soins généraux hors classe (A), 1 auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe (C), 1 agent social (C), 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe (C), 3 assistants de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe (B), 3 assistants de conservation du patrimoine (B), 2 adjoints du patrimoine (C), 1 ingénieur en chef de classe normale TNC 12h15 (A), 1 technicien TNC 24h30 (B), 1 professeur d'enseignement artistique TNC 1h00 (A) conformément à l'avis favorable du comité technique du 29 novembre 2018 et à la délibération du 14 décembre 2018 ;
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°23 ci-dessous ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2019 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°006 : Présentation rapport Développement Durable 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE DONNER ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2018 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;
- **DE CONFIRMER** que ce rapport propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité, et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la communauté d'agglomération pour élaborer et évaluer son action ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information ;
- **DE DIRE** que ce rapport sera consultable sur le site internet www.paysdegrasse.fr

N°007 : Rapport de situation comparé 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le rapport 2018 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

N° 008 : Parking intermodal du château. Fonds de concours. Convention

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : C Chalier, J Varrone ; contre : P Euzière, M Conesa, M Addad, PE De Fontmichel, MC Renard, B Vidal, JP Camerano) décide :

- **D'ACCEPTER** le versement d'un fonds de concours par la commune de Mouans-Sartoux à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en vue de participer au financement du parc de stationnement intermodal du Château de Mouans-Sartoux à hauteur de 900 000 euros (neuf cent mille euros) ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

N° 009 : Débat d'orientation budgétaire 2019

Après avoir débattu, le conseil de communauté a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.

Le rapport d'orientation budgétaire est consultable sur le site internet de la CAPG.

N° 010 : Budget principal - Révision AP_CP 2016 – Hôtel d'entreprises

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : P Euzière, M Conesa, M Addad, JM Degioanni, M Bancel, PE De Fontmichel) décide :

- **D'APPROUVER** la révision n°3 de l'AP/CP n° 2016001 du programme « L'Hôtel d'Entreprises » ;
- **D'OUVRIR** l'autorisation de programme et crédits de paiements ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits de paiements tels que votés ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse et à Monsieur le Trésorier Principal de Grasse.

N° 011 : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la société GALDERMA – Plan de revitalisation

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

N° 012 : Education artistique et culturelle - Programmation 2019 - Signature d'une Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Gréolières - L'Audibergue (SMGA)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** la programmation 2019 d'Education artistique et culturelle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2019 avec le Syndicat Mixte Gréolières - L'Audibergue (SMGA) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2019.

N° 013 : Adhésion 2019 aux réseaux de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** les adhésions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au Réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES), à l'Alliance Ville Emploi (AVE), a Territoires Zéro Chômeurs De Longue Durée (TZCLD), ainsi qu'à Soli-Cités ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser les cotisations 2019 au Réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES), soit un montant de 800 €, à l'Alliance Ville Emploi (AVE) soit un montant de 2 079,79 €, à Territoires Zéro

Chômeurs De Longue Durée (TZCLD) pour un montant de 500€, ainsi qu'à Soli-Cités pour un montant de 70 € ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019.

N° 014 : Opération de construction neuve de 60 logements financés en PLUS, en PLAI et en PLS -Résidence "Sidi Brahim" à Grasse (06130) -Garantie d'emprunts CDC accordée à Immobilière Méditerranée Contrat de prêt n°72659

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°72659 faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 015 : Opération de construction neuve de 62 logements dont 43 logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI -Résidence "Sonia Delaunay" à Mouans-Sartoux (06370) -Régularisation de la garantie d'emprunts CDC accordée à l'ESH Logis Familial -Contrat de prêt n°90962

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°2016_153 du conseil de communauté du 14 octobre 2016 accordant la garantie d'emprunt de la Communauté d'agglomération destiné à financer l'opération de logements locatifs sociaux "Sonia Delaunay" à Mouans-Sartoux, selon les termes du contrat de prêt n°53495 annulé ;
- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°90962, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ESH Logis Familial;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'ESH Logis Familial;

- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'ESH Logis Familial;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N° 016 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du pays de Grasse (2017-2020) -Subventions propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération aux propriétaires suivants :

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°25 : Mme TOURNIER Muguette

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°26 : M SEPPOLINI Damien

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°27 : M STABLE Henri

Propriétaire OPAH CAPG-PO n°28 : M ULRICH Steve

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l'aide financière de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, à réception des pièces émises par l'équipe en charge de l'animation, aux propriétaires suivants : M. Seppolini, M. Stable et M. Ulrich ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 204, article 20422;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

N°017 : Plan Climat Energie –Cadastre solaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : JM Degioanni, M Bancel) décide :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration, le développement et le suivi du cadastre solaire ;
- **DE PRECISER** que les dépenses afférentes au déploiement du cadastre solaire seront prévues au budget 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

N°018 : Lancement du PCAET Ouest 06 et déclaration d'intention

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial commun entre les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Cannes Pays de Lérins ;
- **D'APPROUVER** l'élaboration d'un plan d'actions spécifique propre au territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en fonction de ses compétences et de ses enjeux ;
- **D'APPROUVER** la déclaration d'intention ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération conformément à l'article R229-53 du Code de l'Environnement :
 - Au Préfet de Région,
 - Au Président du Conseil Régional,
 - Au Président du Conseil Départemental,
 - Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - Au Président de la Chambre des Métiers,
 - Au Président de la Chambre d'Agriculture,
 - Au Président du Pôle Métropolitain CAP Azur,
 - Aux Maires des Communes membres de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Cannes-Pays de Lérins,
 - Aux gestionnaires des réseaux d'énergie présents sur le territoire,
 - Aux autorités organisatrices mentionnées à l'article L2224-31 du code général des collectivités territoriales présentes sur le territoire.

N°019 : Délégation de maîtrise d'ouvrage -Extension de l'assainissement collectif des eaux usées -Construction d'une station d'épuration -Commune des Mujouls

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération.

N°020 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage -Fourreaux de communications électroniques -SICTIAM -Clôture de l'opération

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif de l'opération ;
- **DE CLÔTURER** cette opération.

N°021 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage -Construction d'une station d'épuration -Commune de Collongues

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération.

N°022 : Délégation de la maîtrise d'ouvrage -Rénovation de la salle polyvalente -Commune d'ESCRAGNOLLES

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération.

N°023 : Rapport annuel 2018 de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2018 de la commission intercommunale pour l'accessibilité joint en annexe ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de transmettre le rapport annuel 2018 au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental des Personnes Handicapées, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la CIAPH;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec le rapport annuel 2018.

L'examen des délibérations n°24 à 26 et de la motion n°1 a été reporté au prochain conseil prévu le 29 mars 2019.

La délibération n°27 a été retirée de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures et 30 minutes.

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 14/02/2019

Le Président

J. Viaud

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

